

Compte rendu réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de décembre à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick LABORDE, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Mmes LABORDE Patrick – LARTIGAU Marie-Josée – LACOUTURE Yves – BORDES Jean-Marie - LARTIGAU Céline - LACOMME Thierry– DELAS Anthony - DEPEYRIS Josiane – DESLOUS Christian – LÉGLIZE Sylvie – LAUGA Christophe

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie BORDES

Approbation de la séance du 21 octobre 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

- **Création d'emploi**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Rédacteur Territorial pour assurer les missions de Secrétaire Général de Mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE la création, à compter du 1^{er} décembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **Participation prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18 novembre 2024 ;

Vu la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités mentionnés à l'article L. 827-3 du CGFP et qui ont été labellisés dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance;
- de fixer le montant mensuel de la participation à 11 € brut par agent*.

*La participation est versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents contractuel de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.

QUESTIONS DIVERSES

-RIFSEEP :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de revoir le Régime indemnitaire des agents :

- Rajouter la Catégorie B pour le cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux
- Suite aux entretiens professionnels, les agents ont demandé une revalorisation de leur régime indemnitaire, après concertation, il a été décidé d'augmenter les agents de 100€ brut /mois pour un temps complet.

Le projet de délibération va être envoyé au CST pour avis.

- Ecole :

Monsieur le Maire parle du passage à 4 jours ou non, une enquête va être réalisée. Il indique que si le passage à 4 jours se fait, il n'y aura plus qu'un passage de bus le mercredi matin et sans passer dans les villages pour le Centre de Loisirs.

Il a contacté le transport scolaire, qui lui a expliqué que les trajets vont être difficiles à mettre en place, nous sommes dans l'attente d'une réponse écrite.

- SIETOM :

Monsieur le Maire a assisté à une réunion, le SIETOM est satisfait, il y a moins de volume, et le tri est de plus en plus fait, des efforts collectifs restent encore à faire.

Un badge est nécessaire pour accéder à la déchetterie, il n'est pas question pour le moment de faire payer les particuliers, mais uniquement les professionnels.

Plusieurs élus se plaignent du circuit de la déchetterie, il n'est pas fonctionnel et pratique, il faudrait peut-être avoir un plan...

Le SIETOM a mis en place la possibilité de facturer pour les dépôts sauvages.

- ADSL :

En 2026 la commercialisation des contrats ADSL cessera puis en 2028 l'arrêt total du réseau.

- Vœux 2025 :

Les Vœux auront lieu le 12 janvier 2025 à 10H30 salle du Foyer Rural, Monsieur le Maire a demandé l'intervention de M. MARCHAL, Conseiller aux décideurs locaux et la DGFIP de dire un petit mot sur les finances de GOOS.

Monsieur le Maire demande à ce que les présidents des commissions communales préparent un compte-rendu de ce qu'il s'est passé en 2024.

Monsieur Jean-Marie BORDES indique qu'il y aura les récompenses pour les « maisons fleuries » pendant la cérémonie.

Monsieur le Maire propose de faire un petit repas avec les élus, les agents ainsi que leurs enfants et conjoint(e)s, à la suite des vœux.

Séance levée à 21H35



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Bordes". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.

